

LA FISCALITÉ DE L'ENTREPRISE

**4** jours

PRINCIPALES TAXES, SPÉCIFICITÉS ET DÉCLARATIONS LIÉES À LA TVA, L'IS, LA CFE ET LA CVAE

PROGRAMME DE LA FORMATION

PREMIÈRE PARTIE

CALCULER ET CONTRÔLER LES PRINCIPALES TAXES DE L'ENTREPRISE (2 JOURS - TAXS)

- › Taxe foncière
- › Contribution Économique Territoriale (CET)
- › Contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance
- › Participation à l'effort de construction
- › Taxe sur les salaires
- › Versement à l'Agefiph : Réforme de l'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)
- › Taxe sur les l'utilisation de véhicules de tourisme à des fins économiques (ex TVS)
- › Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)
- › Contrôle fiscal

DEUXIÈME PARTIE

SE PERFECTIONNER À LA FISCALITÉ D'ENTREPRISE - NIVEAU 2 (2 JOURS - FIS2)

- › Analyser les difficultés liées à la TVA
- › Déterminer le résultat fiscal imposable à l'IS
- › Contrôler la CFE et déclarer la CVAE
- › Se préparer à un contrôle fiscal

OBJECTIFS

Définir et appliquer les règles d'assujettissement aux différentes taxes.
Décrire les modalités d'imposition : bases imposables, taux, exonérations, dégrèvements.
Se préparer à un contrôle fiscal.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

Un panorama complet des taxes les plus courantes en entreprise
Des fiches « synthèse » sur les déductions et réintégrations et sur la TVA des échanges internationaux (cases CA3, mentions sur la facture, nécessité d'une DEB ou DES)

PROFIL DES PARTICIPANTS

Responsables et collaborateurs des services comptabilité/finances, paie/RH, chefs comptables, comptables, fiscalistes, conseillers en gestion, fiscalité ou finance d'entreprise
Il est nécessaire de maîtriser les mécanismes de base de la TVA et le principe de détermination du résultat fiscal ou d'avoir suivi le stage "Les fondamentaux de la fiscalité d'entreprise – niveau 1" proposé par GERESO

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse

PREMIÈRE PARTIE

les 5 et 6 mars 2024
les 16 et 17 mai 2024
les 24 et 25 octobre 2024

DEUXIÈME PARTIE

les 17 et 18 juin 2024
les 14 et 15 novembre 2024

CALCULER ET CONTRÔLER LES PRINCIPALES TAXES DE L'ENTREPRISE


2 jours

RÈGLES D'ASSUJETTISSEMENT, CALCULS, ENREGISTREMENT ET DÉCLARATIONS

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les incidences des dernières lois de finances : réforme de la CVAE et du plafonnement de la CET

TAXE FONCIÈRE

- › Différents locaux imposables - Modalités de détermination de la valeur locative cadastrale
- › Base d'imposition, calcul et cas d'exonération - Obligations déclaratives et paiement
- › Les premiers effets de l'entrée en vigueur de la réforme des valeurs locatives foncières

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE (CET)

- › Précisions de l'administration fiscale : modalités de révision des valeurs locatives
- › Modalités d'imposition : CFE et CVAE
- › Obligations déclaratives et paiement - Taxes, abattements, liquidation et recouvrement
- › Plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée

Cas pratique sur les bases de la CET

- › Réforme valeurs locatives - Aménagement de la révision foncière locaux professionnels
- › Réforme de la CVAE : nouveaux taux. Calcul du taux de CVAE pour les groupes : taux consolidés pour tous les groupes

Cas pratique : déterminer la valeur ajoutée base de la CVAE et remplir l'imprimé 1330

CONTRIBUTION UNIQUE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET À L'ALTERNANCE

- › Entreprises assujetties
- › Base de l'assiette imposable et taux applicable
- › Calcul de l'effectif et mesures de lissage
- › Contribution supplémentaire et quota alternant
- › Réduction d'impôt pour dépassement du quota alternant : calcul et modalité d'imputation
- › Obligations déclaratives et paiement

Cas pratique : calcul et remplissage d'un bordereau de versement de la contribution unique

PARTICIPATION À L'EFFORT DE CONSTRUCTION

- › Employeurs assujettis - Calcul de la participation : base, seuil, taux
- › Réalisation, conservation des investissements - Absence/insuffisance d'investissement
- › Obligations déclaratives et paiement

TAXE SUR LES SALAIRES

- › Entreprises redevables - Précision sur les bases de la taxe - Taux applicables
- › Abattements et exonérations, modalités de calcul, obligations déclaratives
- › Modification des taux de la taxe sur les salaires, suppression de la tranche à 20%

Exemple de calcul et remplissage d'une taxe sur salaire

VERSEMENT À L'AGEFIPH : RÉFORME DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS (OETH)

- › Employeurs assujettis, calcul de l'effectif, modalités de calcul
- › Changement dans la prise en compte de la sous traitance
- › Mesures transitoires sur 2020 à 2024
- › Déclaration et paiement : nouvelles modalités de calcul de la taxe et déclaration via la DSN

Cas pratique : souscription d'une déclaration AGEFIPH

TAXE SUR L'UTILISATION DE VÉHICULES DE TOURISME À DES FINS ÉCONOMIQUES (EX TVS)

- › Entreprises assujetties et véhicules concernés
- › Ces 2 composantes : taxes annuelle sur CO2 et ancienneté
- › modalités de calcul de la taxe et barèmes
- › Obligation d'établir récapitulatif des véhicules concernés
- › Déclaration à remplir et paiement

CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ DES SOCIÉTÉS (C3S)

- › Entreprises assujetties, modalités de calcul et application du nouvel abattement
- › Déclaration à remplir et paiement

Cas pratiques de calcul des différentes taxes et établissement des divers imprimés fiscaux relatifs à ces taxes

CONTRÔLE FISCAL

- › Déroulement du contrôle
- › Délais de reprises des différentes taxes
- › Points de vigilances et documents justificatifs à présenter

OBJECTIFS

- Appliquer les règles d'assujettissement aux différentes taxes.
- Décrire les modalités d'imposition : bases imposables, taux, exonérations, dégrèvements.
- Remplir les imprimés relatifs aux différentes taxes et procéder à leur enregistrement comptable.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Un panorama complet des taxes les plus courantes en entreprise
- Des exercices d'applications variés et de nombreux échanges autour du calcul des différentes taxes et de l'établissement des imprimés fiscaux
- Une consultante spécialiste en comptabilité, fiscalité et gestion d'entreprise pour répondre à toutes les questions annexes

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Collaborateurs des services comptabilité/finances, paie/RH, chefs comptables, comptables, fiscalistes, conseillers en gestion, fiscalité ou finance d'entreprise

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
les 5 et 6 mars 2024
les 16 et 17 mai 2024
les 24 et 25 octobre 2024

SE PERFECTIONNER À LA FISCALITÉ D'ENTREPRISE - NIVEAU 2



2 jours

ASSIMILER LES SPÉCIFICITÉS ET LES DÉCLARATIONS LIÉES À LA TVA, L'IS, LA CFE ET LA CVAE

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles : réforme de la déclaration de TVA CA3, de la TVA sur les importations et de la DEB au 1er janvier 2022, réforme de l'exigibilité de la TVA sur les acomptes, suppression progressive de la CVAE et réforme du plafonnement de la CET

ANALYSER LES DIFFICULTÉS LIÉES À LA TVA

- › Les cas d'autoliquidation de la TVA en France : déchets, sous-traitance de BTP
- › Les cas d'autoliquidation de la TVA pour les opérations internationales : prestations de services, importations, acquisitions intracommunautaires
- › Réforme de la déclaration de TVA CA3 : nouvelle codification et cases supplémentaires liées à l'autoliquidation de la TVA sur les importations (cases préremplies)
- › Réforme de la DEB au 1er janvier 2022 : le volet statistique (EMEBI) et le volet fiscal (Etat TVA)
- › Les opérations triangulaires
- › Les cas de non-récupération de la TVA
- › Réforme des règles d'exigibilité de la TVA pour les acomptes

Cas pratique : remplir une CA3 avec les différents cas d'exonérations territoriales et d'autoliquidation

DÉTERMINER LE RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE À L'IS

- › Rappel du principe de calcul du résultat fiscal
- › Les principales réintégrations et déductions extra-comptables
- › Le traitement fiscal des aides versées pendant la crise sanitaire
- › Le régime des plus et moins-values de cession des immobilisations
- › Le calcul de l'IS, des acomptes et du solde
- › Report en avant et report en arrière des déficits

Cas pratique : remplir la 2058 A sur la détermination du résultat fiscal
Quiz interactif Kahoot

CONTRÔLER LA CFE ET DÉCLARER LA CVAE

- › Vérifier la base imposable de la CFE
- › Notion et abattements sur la valeur locative liés aux locaux industriels
- › Acompte et solde de CFE
- › Déterminer la valeur ajoutée imposable à la CVAE
- › Remplir l'imprimé 2059-E de détermination de la valeur ajoutée
- › Suppression progressive de la CVAE
- › Vérifier le plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée

Cas pratique : remplir les imprimés de la CVAE - n°2059-E pour la détermination de la valeur ajoutée, n°1330 pour les effectifs et les établissements et n°1329 pour les acomptes et solde de CVAE

SE PRÉPARER À UN CONTRÔLE FISCAL

- › Anticiper le contrôle fiscal en justifiant toutes ses décisions par des références réglementaires (CGI, BOFiP, etc.)
- › La procédure du contrôle fiscal
- › Les droits et obligations du contribuable
- › Générer et contrôler le FEC – fichier des écritures comptables
- › Les redressements et pénalités encourues
- › Les réclamations possibles

Quiz interactif Kahoot de validation des connaissances

OBJECTIFS

- Être à jour des récentes évolutions fiscales.
- Analyser les principales difficultés fiscales pour chaque impôt.
- Se préparer à un contrôle fiscal.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation centrée sur les principaux pièges et difficultés de la TVA, de l'IS et de la CET
- Des fiches « synthèse » sur les déductions et réintégrations et sur la TVA des échanges internationaux (cases CA3, mentions sur la facture, nécessité d'une DEB ou DES)
- De nombreux Quiz interactifs Kahoot permettant de dynamiser la formation et de retenir les règles et les concepts plus facilement

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services comptables et fiscaux

Il est nécessaire de maîtriser les mécanismes de base de la TVA et le principe de détermination du résultat fiscal ou d'avoir suivi le stage "Les fondamentaux de la fiscalité d'entreprise – niveau 1" proposé par GERESO

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation

Évaluation à chaud et à froid

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
les 8 et 9 avril 2024
les 23 et 24 septembre 2024

Paris Montparnasse :
les 17 et 18 juin 2024
les 14 et 15 novembre 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/

Prise en charge (si parcours certifiant) :
 CPF Entreprise OPCO